



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Réseau des Acteurs Locaux de l'Habitat en Rhône-Alpes

**Gestion de la demande de logement : un
enjeu pour les acteurs de l'habitat (Mise en
œuvre de l'article 97 de la Loi ALUR)**

Le 30 octobre 2014





Objectifs de cette séance

- **Permettre aux acteurs locaux de l'habitat : collectivités, bailleurs, services de l'Etat partenaires de partager les enjeux de la mise en place de l'article 97 de la loi ALUR**



Déroulé de la séance

- **Présentation de l'article 97 de la loi ALUR et de ses impacts pour les organismes Hlm et les collectivités**
Intervenants : Justine Dedise –Guibert, cabinet HTC
- **Echanges avec la salle**



Rappel du contexte législatif

- En 2013 – lancement par Cécile Duflot, Ministre du logement et de l'égalité des territoires d'une grande concertation en vue de reformer les attributions de logements sociaux
- Les organismes de Rhône Alpes y ont largement participer :
 - Représentation dans les groupes de travail
 - Contribution intitulée « Les attributions : Anticipation, mobilisation, expérimentation : mots d'ordre des bailleurs sociaux en Rhône Alpes » qui donnent à voir sur les principales actions menées en Rhône Alpes sur les thématiques retenues pour la concertation, à savoir :
 - **Axe 1** : la priorisation des demandes et le rapprochement de l'offre et de la demande
 - **Axe 2** : l'amélioration du service rendu aux demandeurs : meilleure information, simplicité, transparence, équité des procédures
 - **Axe 3** : politiques d'attribution et spécificité des territoires
 - **Axe 4** : L'adaptation de l'offre aux besoins, en terme de typologie des logements et d'accompagnement des locataires en difficultés
- **Objectifs** : améliorer la transparence des attributions, simplifier les démarches des demandeurs de logements, mais également veiller à l'équilibre des territoires et articuler davantage politiques locales de l'habitat et politiques d'attributions



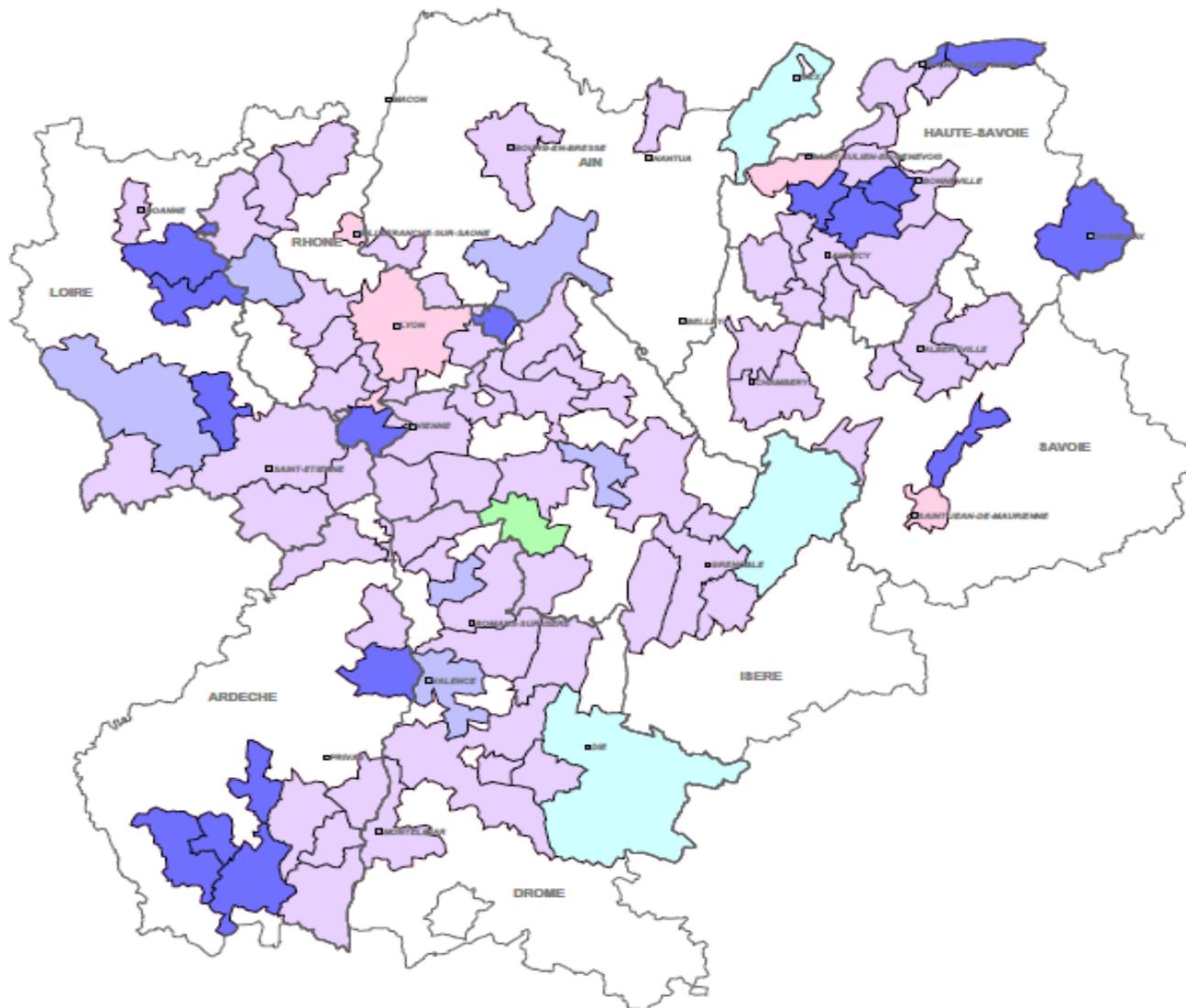
Rappel du contexte législatif

- **Janvier 2014** : adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPAM) qui renforce les compétences des EPCI et crée une nouvelle collectivité : la métropole
- **Février 2014** : adoption de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit notamment des « objectifs de mixité sociale et d'équilibre » dans les attributions de logements sociaux dans le cadre des contrats de ville
- **Mars 2014** : adoption de la loi ALUR
- **Octobre 2014** : examen par le Sénat du projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral : 13 Régions au lieu de 22



PLH en Rhône Alpes- Juillet 2013 (Source : DREAL Rhône Alpes)

-  PLH approuvé
-  PLH caduque prorogé 1 an
-  PLH en phase d'adoption
-  PLH engagé
-  PLH exécutoire
-  PLH réengagé





Une région toujours partante pour expérimenter et mettre en œuvre de nouveaux processus bien avant la loi ALUR : en interbailleurs

Rhône	<ul style="list-style-type: none">• Accord collectif départemental• Fichier commun• Réflexions sur la location choisie• Poste Chargée de missions ABC HLM• Instances locales de l'habitat et des attributions• Bail glissant• GIE Est habitat : mobilité, parcours résidentiel et accompagnement des ménages• Développement habitat spécifique
Isère	<ul style="list-style-type: none">• Implication dans le comité de suivi DALO• Fichier commun• Réflexions sur la location active• Prévention des discriminations• Le Pole habitat social de Grenoble• Bourse d'échange de logement• Réflexions sur la gouvernances en terme des règle d'attributions
Loire et Ain	<ul style="list-style-type: none">• Prévention des discriminations
Haute Savoie	<ul style="list-style-type: none">• Fichier commun avec scoring• Bourse d'échange de logement• Prévention des discriminations



Une région toujours partante pour expérimenter et mettre en œuvre de nouveaux processus bien avant la loi ALUR : initiatives de bailleurs (non exhaustif)

Rhône	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation du scoring et Charte d'attribution : Est Métropole Habitat, SACVL, Alliade Habitat et Grand Lyon Habitat (mutations)• CAL « Anonymisée » : SACVL• Charte logement adapté à tous : 3F
Isère	<ul style="list-style-type: none">• CAL « Anonymisée » : ACTIS
Haute Savoie	<ul style="list-style-type: none">• CAL « Anonymisée » : Haute Savoie Habitat• Accompagnement des demandeurs en difficulté : Haute Savoie Habitat
Savoie	<ul style="list-style-type: none">• Dispositif d'incitation à la mutation des logements sous occupés : Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry
Drôme	<ul style="list-style-type: none">• Partenariat avec des organismes d'hébergement et de logement accompagné : Drôme Aménagement habitat
Ain	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation du scoring et Charte d'attribution : Dynacité• Adaptation de la politique de peuplement à la dynamique des sites : Dynacité



Données 2013 sur la demande et les attributions de logements (SNE – source DREAL)

- **Région Rhône Alpes**
 - Nombre de demandes en cours fin 2013 : 168 065
 - Nombre d'attribution : 46 514
- **Principales EPCI**
 - CA de Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)
 - Nombre de demandes en cours fin 2013 : 15 487
 - Nombre d'attribution : 3 832
 - CA de Saint Etienne Métropole
 - Nombre de demandes en cours fin 2013 : 10 216
 - Nombre d'attribution : 4 621
 - CU de Lyon (Grand Lyon)
 - Nombre de demandes en cours fin 2013 : 62 384
 - Nombre d'attribution : 11 477



Programmation du Réseau

- **Prochaines rencontres :**
 - Le jeudi 20 novembre 2014 : Politique locale de l'habitat et réforme territoriale – Novotel de Bron
 - Le jeudi 17 décembre 2014 : Quoi de neuf chercheurs en Rhône Alpes – Novotel de Bron